RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile

Secrétariat général

Décision du 12 novembre 2026

portant composition du bureau de vote électronique auprès du secrétariat général dans le cadre de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile

NOR : TRAA2630438S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre des transports,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-4, L. 261-1 à L. 264-4 et R. 211-1 à R. 292-4 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2026 portant création et composition d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile,

Décide :

Article 1er

Il est créé un bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile (CAP TSEEAC).

Article 2

Le bureau de vote électronique de la CAP TSEEAC prévu à l'article 1er est composé ainsi qu'il suit :

- Président : Mme SAUVAGEOT Valérie ;
- Secrétaire : Mme GALAT Laurie ;
- Suppléant : Mme HUET Anaïs.

Délégués de listes titulaires :

- M. LALLIS Éric, représentant SNNA-FO ;
- M. BUSIDAN Marc, représentant CFDT Aviation civile ;
- Mme SIMONET Hauteclaire, représentante UNSA-UTCAC ;
- Mme PREVOST Sandra, représentante USAC-CGT ;
- M. CROS Alexandre, représentant SNCTA.

Délégués de listes suppléants :

- M. BIDET Aymeric, représentant CFDT Aviation civile ;
- M. BORD Arnaud, représentant UNSA-UTCAC ;
- M. PONCET Laurent, représentant USAC-CGT ;
- M. LONNÉ Stéphane, représentant SNCTA.

Article 3

La secrétaire générale de la DGAC est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 12 novembre 2026

Pour le ministre et par délégation,
La sous-directrice des compétences et des ressources humaines
F. BUREAUD